

Ecole publique .....

Le.....

## **Motion du conseil d'école**

Le Conseil d'école prend acte de la volonté du Ministre de l'Education nationale de ne pas changer les conditions d'accès à la scolarisation pour les enfants de deux ans.

Le Conseil d'école dénonce les prévisions d'effectifs arrêtées par les services du Rectorat d'Académie et des Inspections académiques. Ces prévisions minorent systématiquement les prévisions des directeurs d'écoles et limitent de fait artificiellement la capacité d'accueil des établissements soit en n'implantant pas de nouveaux postes dans les écoles soit en fermant des postes existants.

Le conseil d'école considère que la scolarisation des enfants de deux ans fait partie intégrante de l'histoire scolaire de l'Académie. Elle a des conséquences très positives sur les performances scolaires futures des jeunes Bretons.

De plus cette scolarisation répond à une véritable attente sociale des familles que les collectivités territoriales ont toujours accompagné en construisant ou rénovant les locaux scolaires et en engageant les personnels territoriaux indispensables au bon fonctionnement des classes et à l'accueil des élèves.

Alors que la crise économique a des conséquences sociales extrêmement importantes, cette décision de l'administration aggraverait la situation et cette limitation artificielle de la capacité d'accueil des écoles laisserait des jeunes ménages sans solution.

Le Conseil d'école—demande que tous les enfants dont les familles veulent la scolarisation dès deux ans soient accueillis en maternelle, suivant les engagements du ministre, dans des conditions compatibles avec un enseignement de qualité.

A retourner au Rectorat

par mail à l'adresse:

[ce.rectorat@ac-rennes.fr](mailto:ce.rectorat@ac-rennes.fr)

ou par fax au : 02 23 21 73 05